

Le SNEP- FSU Aix Marseille pour vous aider

BULLETIN SPECIAL STAGIAIRES 2022/2023



Cher.e collègue, le SNEP académique tient à vous féliciter pour votre réussite au CAPEPS (externe ou interne) ou à l'agrégation.

Vous êtes nombreux à avoir été affectés à Aix-Marseille pour la rentrée 2022.

Vous êtes affectés sur des établissements supports (postes « gelés » lors du mouvement intra et sur des BMP (Bloc de Moyens Provisoires).

Suite à la dernière loi de transformation de la Fonction Publique, il n'y a plus de Groupes de Travail sur les affectations de stagiaires avec les organisations syndicales et les représentants des personnels. Malgré cela, nous mettons tout en œuvre pour rester en contact avec vous et vous aider. Nous vous invitons à nous signaler tout problème lié à votre affectation afin que nous puissions vous conseiller dans vos démarches auprès de l'administration si nécessaire.

Les lauréats des concours externes sont affectés sur les académies début juillet. (voir calendrier ci-dessous)

Vous avez ensuite 4 jours pour effectuer vos 6 vœux précis dans l'académie : <https://foncstag.ac-aix-marseille.fr>

Les rectorats procéderont ensuite aux affectations en établissement avant le 15 juillet

Il est possible de calculer votre barème dès maintenant et découvrir les règles de ce mouvement en consultant :

- le BO régissant les affectations 2022 : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo15/MENH2211141N.htm>

- et le bulletin de l'Académie précisant les modalités d'affectation des stagiaires : <https://bulacad.ac-aix-marseille.fr/uploads/BA/BA933/SG933-165.pdf?ts=1656666104>

Le caractère tardif des affectations doit être accompagné de mesures adéquates et pris en compte au moment d'établir les calendriers de la rentrée dans les établissements, les INSPÉ et les centres de formation !

Nos vous invitons à nous faire part de vos préférences par retour de mail. Retournez votre fiche de vœux au SNEP Aix Marseille

Fiche page 4 et retour à corpo-aix@snepsu.net et lolotte.13@free.fr

Précisez bien vos grades et discipline ainsi que votre type de concours (CAPEPS, Agreg, externe, interne, renouvellement de stage)

La liste des supports réservés aux stagiaires est aussi consultable sur le site du SNEP Aix- Marseille

Attention : vous pouvez connaître votre académie d'affectation avec un lien vers une page spécifique du site de cette académie, sur laquelle vous pourrez prendre connaissance des informations utiles quant aux démarches à accomplir en vue de leur affectation en établissement. (vœux à saisir avant le **mardi 12 juillet**)

L'administration vous affectera ensuite en fonction de votre barème L'arrêté d'affectation, de même que le courrier d'invitation à la journée d'accueil, sera transmis par voie postale. Tout changement d'adresse devra donc être rapidement communiqué à la D.I.P.E.

Nous aurons l'occasion de nous rencontrer fin aout , mais n'hésitez pas à contacter d'ores et déjà le SNEP Aix Marseille pour toute question.

Pensez à nous transmettre un double de vos vœux et n'oubliez pas de nous communiquer vos coordonnées (adresse postale pour recevoir nos publications, adresse électronique si celle-ci vient à changer, numéro de téléphone pour que l'on puisse vous joindre).

NB : Nombre d'entre vous ne recevrons pas ce courrier, car nous ne disposons pas de toutes les coordonnées. **Parlez-en aux autres stagiaires de votre connaissance et invitez-les à nous contacter.** La solidarité en EPS n'est pas un vain mot. Le SNEP, syndicat largement majoritaire dans la profession (85 % des voix des enseignants d'EPS aux dernières élections professionnelles) en a fait depuis longtemps une de ses valeurs phares. Nous savons tous que bien démarrer dans le métier est essentiel. Nous vous accompagnons.

Contacts au Rectorat d'Aix-Marseille :

L'Administration a un dispositif d'accueil rectoral, vous pouvez prendre directement contact avec les services chargés de la gestion administrative et financière de votre dossier.

• Secrétariat de la D.I.P.E : 04 42 91 73 65

• Coordinatrice du mouvement : M LOPEZ-PALACIOS 04 42 91 74 39

CHEF DE BUREAU	LANZI-ESCALONA Méline	04 42 91 73 77
GESTIONNAIRE EPS	FRONTIL Nicole	04 42 91 73 84
	SEYADE Zoubida	04 42 91 73 85
	MONTI Frédéric	04 42 91 73 83

Semaine d'accueil : Dans l'académie d'Aix-Marseille Une semaine d'accueil de 4 jours aura lieu du 24 au 31 août, et une rencontre avec les organisations syndicales sera organisée le 26 août. Le SNEP proposera également un stage « entrée dans le métier le 10 novembre. Toutes les infos pour s'inscrire sur notre site à la rentrée. <http://www.snepfsu-aix.net/aix/>

Pensez à vous inscrire via la fiche de vœux ci-dessous sur le Whatsapp « stagiaire EPS » du SNEP pour avoir toutes les infos .

Le détail de la formation sera précisé lors de la semaine d'accueil, de même que les modalités de déroulement de l'année de stage. (Jour/ horaire) Si vous n'avez pas reçu le courrier précisant votre affectation et l'invitation à vous connecter à cette journée ou si vous souhaitez des précisions complémentaires, vous êtes invité(e) à prendre contact avec les correspondants de la D.I.P.E.(04.42.91.73.65) Vous devez également adresser à la DIPE l'ensemble des pièces justificatives constituant votre dossier. ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

IMPORTANT ! NOUVEAUTE RENTREE 2022 :

Lauréats du concours 2022, si vous êtes titulaires d'un Master MEEF ou que vous justifiez d'une expérience dans la discipline vous effectuerez un service à temps complet en tant que stagiaire. Vous aurez 10 jours de formation dans l'année.

Si vous êtes titulaires d'un Master disciplinaire et que vous ne justifiez pas d'une expérience significative dans l'enseignement vous effectuerez un service à mi-temps soit 7 ou 8 h d'enseignement et 3h d'AS à l'année (lundi, mercredi et jeudi en établissement). Les mardis et vendredis étant consacrés à la formation à l'INSPE.

Le SNEP défend le retour à un stage à mi-temps pour tous afin de permettre une entrée progressive dans le métier tout en continuant à se former. Le SNEP demande également que le rôle des tuteurs soit revu pour ne plus se confondre avec l'évaluation. Ceux-ci devraient avoir une décharge horaire pour suivre les stagiaires et une formation pour assurer leur mission.

Période de prise de fonction : Le SNEP demande à ce que les stagiaires soient officiellement recrutés à la date correspondant aux journées d'accueil afin que ces journées soient reconnues comme faisant partie du service donc payées, ouvrant droit à des indemnités de déplacement et à une couverture en cas de problème (accident de travail) !

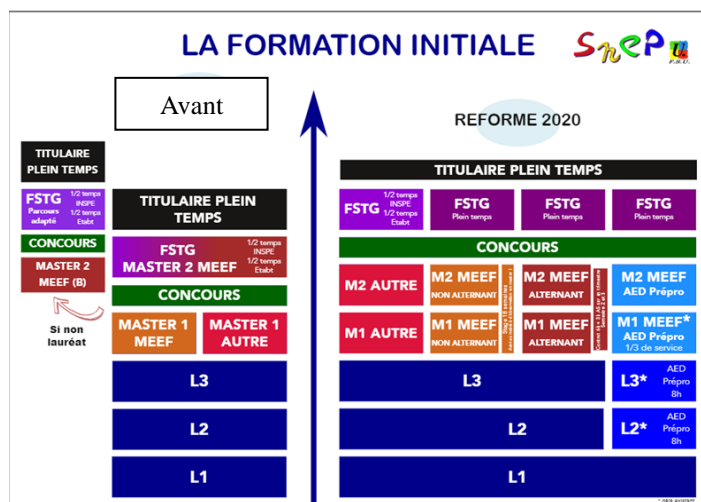
Stagiaire est une position statutaire : Votre réussite au CAPEPS vous a permis de devenir « fonctionnaire stagiaire ». Pour le SNEP, vous êtes des collègues à part entière. A ce titre, vos droits sont ainsi identiques à ceux de tous les professeurs d'EPS.

Calendrier : Il convient de prendre RDV avec votre chef d'établissement dès que vous aurez connaissance de votre affectation.

Du 9 juillet au 12 juillet	Saisie des vœux par Internet
Avant le 15 juillet	Affectation faite par la D.I.P.E.
	Envoi par la DIPE de l'arrêté d'affectation
Avant le 19 août	Envoi des justificatifs du diplôme
Du 24 au 31 août 2022	Journées d'Accueil
31 / 08 / 2022	Prérentrée des enseignants dans les établissements
01 / 09 / 2022	Rentrée des élèves dans les établissements

 **Nouveau dispositif de formation initiale depuis l'année dernière**

Cette année encore, les M2 pourront bénéficier d'un contrat de 6h + 1h d'A.S en responsabilité et seront avec vous sur la formation INSPE : Ils auront le statut de contractuel alternant.



Supports Temps-plein

13	0134094	CLG SOPHIE GERMAIN AIX-EN-PROVENCE
13	0131266F	CLG NATHALIE SARRAUTE AUBAGNE
13	0131622T	CLG JOSEPH LAKANAL AUBAGNE
13	0133115R	CLG MARIE MAURON CABRIES L1900
13	0133381E	CLG PETIT PRINCE (LE) GIGNAC-LA-NERTHE
13	0130037V	LGT MARCEL PAGNOL MARSEILLE 10 E
13	0130053M	LPO JEAN PERRIN MARSEILLE 10E
13	0132733A	LPO ANTONIN ARTAUD MARSEILLE 13E
13	0130065A	LP LYC VISTE (LA) MARSEILLE 15E
13	0133195C	LGT JEAN COCTEAU MIRAMAS
13	0133367P	SEP LPO PIERRE MENDES FRANCE VITROLLES
84	0840041N	LP LYC MARIA CASARES AVIGNON
84	0840004Y	LGT THEODORE AUBANEL AVIGNON
84	0840016L	LPO VICTOR HUGO CARPENTRAS

Supports Mi-temps

13	0133525L	LGT GEORGES DUBY AIX-EN-PROVENCE
13	0130003H	LPO VAUVENARGUES AIX-EN-PROVENCE
13	0130011S	LT LYC PASQUET ARLES
13	0130012T	SEP PERDIGUIER ARLES
13	0131881Z	CLG SIMONE VEIL CHATEAURENARD
13	0133351X	CLG JEAN DE LA FONTAINE GEMENOS
13	0131607B	CLG GEORGES BRASSENS MARIGNANE
13	0131931D	CLG THIERS MARSEILLE 01ER
13	0132315W	CLG CHARTREUX (AVENUE DES) MARSEILLE 04E
13	0130072H	LP AMPERE MARSEILLE 10E
13	0132401P	CLG CHATEAU FORBIN MARSEILLE 11E
13	0131968U	CLG CAILLOLS (QUARTIER DES) MARSEILLE 12E
13	0133881Y	CLG GERMAINE TILLION MARSEILLE 12E
13	0132314V	CLG JEAN GIONO MARSEILLE 13E
13	0130163G	CLG JOSEPH D ARBAUD SALON-DE-PROVENCE
84	0840026X	LGT ARC (DE L') ORANGE



ATTENTION, CETTE LISTE EST SUCCEPTIBLE DE VARIER

Certains supports peuvent être modifiés ou ajoutés. N'hésitez pas à élargir vos vœux.

